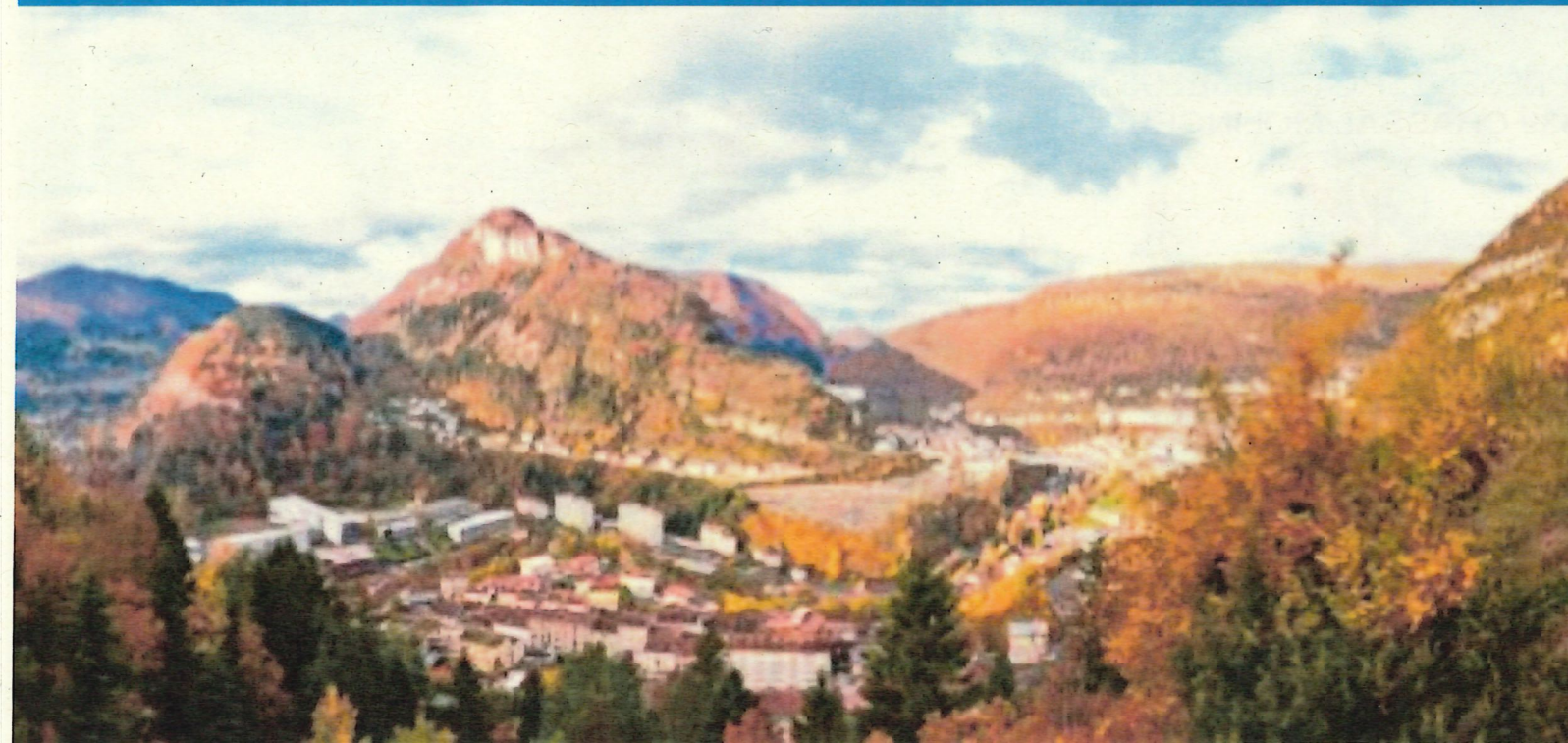
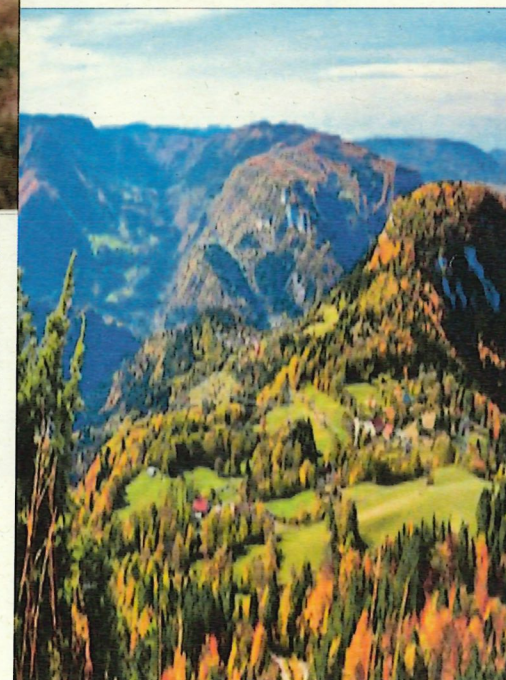


Participation Citoyenne – Conseil Municipal Chassal Molinges




Haut-Jura
Saint-Claude



Quelques chiffres pour Chassal Molinges

#PRÉSENTSPOURLESÉLUS

Commune de : 39339 CHASSAL MOLINGES



INTERVENTION		
	P-I	P
Nombre total d'interventions	62	47
Dont différends Violences intrafamiliales	1	1
Dont accidents de circulation routière	8	5
Dont tapages	1	5
Dont divagations	1	0
Dont ivresses publiques et manifestes	0	0



DÉLINQUANCE		
	P-I	P
Nombre total d'atteintes aux biens	11	13
Dont Cambriolages	2	1
Dont Vols liés aux véhicules	3	5
Destructions et dégradations	1	3
Dont dépôt d'ordures ou déchets	0	3



SÉCURITÉ ROUTIÈRE		
	P-I	P
Nombre total d'infractions	37	33
Dont infractions stupéfiants-Alcool	3	0
Total heures de sécurité routière	167	211
Nombre d'accidents corporels	1	0
Nombre de Tués	0	0
Nombre de Blessés	1	0



Participation Citoyenne – Devenir Acteur de sa sûreté



Les avantages de ce dispositif :

- 1-**Accroître la réactivité** en transmettant rapidement les informations
- 2-Recueillir tous indices relatifs aux **comportements suspects**
- 3-**Rassurer la population** et **renforcer le contact**
- 4-Générer des **solidarités** de voisinage

Les 5 étapes de mise en œuvre :

- 1-Analyser et identifier les lieux propice à cette démarche
- 2-Rechercher l'adhésion des élus
- 3-Sensibiliser les citoyens concernés
- 4-Élaborer un protocole encadrant le projet
- 5-Communiquer et Informer pour mieux dissuader

L'action du référent

- 1) Se faire connaître auprès de ses voisins
- 2) Expliquer l'intérêt du dispositif
- 3) Prévenir et lutter contre les cambriolages
- 4) Rappeler le nécessaire comportement citoyen de chacun
- 5) Être un relai entre la population et la Gendarmerie

Et surtout : Informer la population sur les 2 types d'informations à faire remonter : **Urgentes 17 / non urgentes : via référent.**



Créer une chaîne d'alerte

#RÉPONDREPRÉSEN'



Élément clé de la participation citoyenne : La chaîne d'alerte

- La remontée d'information doit être **rapide et fiable**
- Les différents acteurs doivent s'être bien identifiés / listés
- Les modes de transmission doivent être au préalable établis
- Envoi par mail de **message d'alerte ou d'information**
- Courrier ou **flyer de sensibilisation**

L'implication du citoyen qui s'engage :

- Signature d'une fiche individuelle précisant **ses missions et ses limites**.
- Avoir une **posture de vigilance** accrue aux abords de son habitat ou ceux de ses voisins.
- Mais aussi un **comportement préventif** sur son lieu de vie tout en sensibilisant son entourage aux bonnes pratiques.
- Il devra acquérir le **réflexe du signalement** pour aviser l'autorité compétente.

La signature du protocole

Fixer les modalités d'application dans le temps et dans l'espace, il réunit :

- L'État représenté par le préfet
 - le maire de la commune
 - le commandement des forces publiques compétentes
- => Daté, signé, il est limité dans le temps et peut être reconduit.



COMMUNIQUE DE PRESSE

Lons-le-Saunier, le 3 mai 2022

Participation citoyenne : devenir acteur de la sécurité

Le Préfet du Jura signe 7 nouveaux protocoles établissant un dispositif de participation citoyenne sur les communes de Bellefontaine, Censeau, Chancia, Mignovillard, Moirans-en-Montagne, Nozeroy et Septmoncel Les Molunes, renforçant ainsi le rôle majeur des collectivités territoriales dans le domaine de la sécurité, dans un partenariat riche avec la Gendarmerie du Jura.

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et à les associer à la protection de leur environnement. Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante et à renforcer le lien entre la police et la population.

Les principaux objectifs de la démarche :

- établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique ;
- accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance ;
- renforcer la tranquillité et encourager la solidarité entre les voisins.

28 communes du Jura se sont engagées à ce jour dans ce dispositif : Abergement-la-Ronce, Arinthod, Bois-d'Amont, Champvans, Chaux-des-Crotenay, Crissey, Coteaux-du-Lizon, Cousance, Dammartin-Marpain, Foncine-le-Haut, Foucherans, Hauts-de-Bienne, Lavancia-Epercy, Lavans-les-Saint-Claude, Les Rousses, Moisse, Molinges, Monnières, Morbier, Orgelet, Prémaman, Sampans, Saint-Claude, Saint-Julien-sur-Suran, Saint-Laurent-en-Grandvaux, Thoirette, Villeneuve-sous-Pymont, Viry.



Prescriptions et Limites

En revanche, la population et les référents :

Ne disposent d'**aucun pouvoir de police**

N'ont pas vocation à organiser des services de surveillances quelconques au sein de leur quartier

Ne devront pas intervenir , hors les cas de crimes ou délits flagrants, prévus à l'article 73 du code de Procédure pénale

Ne doivent transmettre que des informations relatives à des comportements suspects ayant lieu dans leur quartier et en aucun cas communiquer des informations à caractère personnel